



Informations Municipales

Semécourt

Mai, Juin 2025

Chères concitoyennes, chers concitoyens

Depuis le 1^{er} avril la police municipale coopérative de Maizières-lès-Metz est autorisée à intervenir, pour toutes les missions dont elle a la compétence sur la commune et ce à différents moments.

A l'heure où chacun a tendance à vouloir reprendre une vie à l'extérieur, il me semble que le respect de la tranquillité d'autrui, de jour comme de nuit, est un des éléments du bien vivre ensemble.

Lors du conseil municipal du 31 mars, le budget primitif de cette année a été voté à l'unanimité et la conclusion revient aux services fiscaux : « la situation financière de la commune est saine ».

Les jeunes élus du CMJ remercient chaleureusement les Semécourtois pour leur accueil et leur générosité lors de la collecte au profit des Restos du Cœur.

C'est sous un temps clément que samedi 5 avril, à l'initiative des jeunes élus et avec la participation de membres du Conseil municipal, les enfants de la localité se sont retrouvés nombreux afin de participer à la chasse aux œufs au parc de Bonne Fontaine.

Merci à nos jeunes élus pour leur investissement et aux membres du Conseil Municipal pour leur accompagnement dans ces actions.

Enfin avril touche à sa fin, et très vite nous songerons aux vacances que je vous souhaite belles, reposantes et riches d'expériences.

Votre maire

Martine MARTIN

AVIS AU PUBLIC

Commune de Semécourt

Modification simplifiée du plan local d'urbanisme

Le public est informé, qu'à l'initiative de Madame le Maire, une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme est en cours.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU et un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public durant un mois en mairie de Semécourt du jeudi 17 avril 2025 au lundi 19 mai 2025 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit le lundi de 15h00 à 17h30, les mardi, jeudi et vendredi de 15h00 à 17h00 et le mercredi de 9h00 à 12h00 conformément à la délibération du conseil municipal en date du 15 novembre 2024.

Cet avis sera consultable en mairie jusqu'à la fin de la mise à disposition.



FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée au public les 2, 9 et 30 mai 2025.



JOBS D'ETE 2025

La commune embauche pour la période estivale des jeunes du village en tant qu'adjoints techniques. Sont concernés les jeunes de 16 ans révolus à 18 ans n'ayant pas été retenus ou n'ayant pas déjà travaillé les années précédentes.

Le nombre de candidats retenus sera limité à 12 et la rémunération sera calculée par référence au premier échelon du grade d'adjoint technique.

La période d'embauche est fixée par quinzaine, du 16 juin au 29 août 2025.

Les inscriptions seront prises à la Mairie jusqu'au 16 mai 2025.



PREVOIR SES VACANCES

FATIGUE ET SOMNOLENCE.

Les signes d'alerte existent.

Les yeux picotent, le regard se fixe, la nuque se raidit, et les douleurs au dos s'installent ... alors la pause s'impose !

La somnolence est la difficulté à rester éveillé. On lutte, on baille et les paupières sont lourdes. Les risques d'accident sont accrus.

La vigilance est à son minimum entre 3 et 6 heures du matin, entre 13 et 15 heures. Une petite sieste réparatrice de 20 minutes et quelques mouvements de décontraction participent au principe de précaution et permettent de faire un bon voyage.

PROTEGER VOTRE HABITATION DURANT VOTRE ABSENCE

Il est conseillé de ne pas laisser la boîte aux lettres se remplir, ce qui indiquerait que vous êtes absent. Vous pouvez également demander à un ami, un parent ou un voisin de relever votre courrier et, éventuellement, d'ouvrir et fermer vos volets.



SPECTACLE VIVA ITALIA

Quelques places sont encore disponibles pour le spectacle du 18 mai. Vous pouvez vous inscrire en transmettant un mail accueil@mairie-semecourt.fr en indiquant vos nom, prénom, et le nombre de personnes ou en retournant le coupon reçu dans vos boîtes à lettres.

TRAVAUX



URBANISME

Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire par exemple) pour réaliser des travaux et vos travaux sont terminés !

Vous devez effectuer une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT cerfa 13408*12). Elle permet d'informer la mairie de la fin de vos travaux. Vous attestez de leur conformité à l'autorisation d'urbanisme obtenue.

Vous venez d'obtenir un permis de construire, un permis d'aménager, un permis de démolir ou une décision de non-opposition à une déclaration préalable de travaux ?

Vous devez afficher cette autorisation sur votre terrain pour que tous vos voisins en soient informés. L'affichage se fait sur un panneau rectangulaire d'au moins 80 centimètres de longueur et de largeur. Vous pouvez trouver ce type de panneau dans les magasins de bricolage.

Le contenu de l'affichage doit être bien lisible de la voie publique ou des espaces ouverts au public.

Le panneau d'affichage doit impérativement mentionner les informations suivantes :

- Nom (pour un particulier)
- Raison sociale (pour une société civile)
- Dénomination sociale (pour une société commerciale)
- Nom de l'architecte auteur du projet architectural
- Date de délivrance du permis ou de non-opposition et son numéro
- Nature du projet et la superficie du terrain
- Adresse de la mairie où le dossier peut être consulté
- Surface du plancher autorisée
- Hauteur de la ou des constructions par rapport au terrain naturel, exprimée en mètre.

Le panneau d'affichage doit être affiché sans interruption, rester en place pendant toute la durée des travaux et comprend obligatoirement la mention suivante :

« Droit de recours

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R. 600-1 du code de l'urbanisme). »

CENTRE ACTION SOCIALE



PIQUE-NIQUE VILLAGEOIS

Le pique-nique villageois organisé par la municipalité en collaboration avec les Associations du village aura lieu le Dimanche 29 juin 2025 à partir de 11h30 place de la République face à la Mairie. L'apéritif offert sera servi par les membres du Conseil Municipal. Chacun apportera son panier repas, sa boisson, avec ses couverts, sa vaisselle. Vous trouverez à disposition des tables, bancs, barbecues, toilettes. Une animation est prévue sur place et les différentes Associations proposeront quelques démonstrations de leurs activités.

Nous vous attendons nombreux.

Si toutefois le beau temps faisait défaut, cette manifestation serait annulée.



BUS pour METZ

Les transports auront lieu les vendredis 2, 16 et 30 mai ainsi que les 13 et 27 juin 2025.

Ateliers divers

Journée d'information : sophrologie

Le Centre d'Action Social propose aux personnes de 55 ans et plus un atelier de sophrologie : Séniors 2025. Cet atelier est subventionné par la CARSAT (Champagne Ardennes Lorraine) dans le cadre de son action « Bien vieillir ».

La journée d'information se tiendra **le jeudi 22 mai de 15h à 16h à la salle des fêtes de Semécourt**. Le nombre de participant à l'atelier est de **9 personnes**. Des bulletins d'inscriptions seront remis en fin de séance. Un goûter sera servi à l'issue de la présentation.

Les 8 dates de l'atelier sont fixées les jeudis : 2 - 9 - 16 - 23 - 30 octobre et 6 - 15 - 20 novembre.

Informatique

Un atelier d'initiation informatique nous a été proposé. Il se déroulera les vendredis du mois de juin 2025.

Si vous êtes intéressés merci de vous faire connaître en Mairie par mail accueil@mairie-semecourt.fr ou à l'accueil. Cet atelier sera maintenu sous condition d'avoir 6 personnes minimum



COLLECTE DE SANG

La Collecte de sang aura lieu les lundi 12 mai et 16 juin à la salle des fêtes de Maizières les Metz de 15h/19h.

A l'attention de nouveaux majeurs

2025 est l'année de vos 18 ans, l'année de votre majorité. Il vous est possible, à 18 ans révolus, d'offrir pour la **première fois** votre sang.

Le don de sang est un acte citoyen et responsable qui permet chaque année de soigner 500 000 malades. Il n'existe pas de produit capable de se substituer complètement au sang humain. Le don du sang est donc irremplaçable et indispensable pour sauver une vie. Il intervient dans le traitement de nombreuses thérapies et dans la fabrication de médicaments issus du plasma.

Le monde a besoin de « sang neuf ». Venez donc rejoindre la grande famille des donneurs de sang et entraînez avec vous vos copains, s'ils sont majeurs !

Des collectes sont organisées périodiquement. En ce qui concerne notre secteur, des collectes ont lieu tous les premiers lundis du mois de l'année 2025. Il suffit d'avoir 18 ans révolus à la date qui vous intéresse et de vous rendre à la Salle des fêtes de Maizières le Metz où les collectes ont lieu.

Alors, pourquoi pas !

CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT



BRULAGE DES DECHETS VERTS

Un arrêté municipal interdit le brûlage des déchets verts dans les jardins. Ces déchets sont à déposer à la déchetterie.



RAMONAGE

La société BUCKEL KLEIN et FILS de Saint Julien les Metz a été retenue suite à nos demandes d'offre de prix pour les prestations de ramonage et entretien des conduits de chauffage et propose les prestations suivantes :

RAMONAGE, VIDANGE et VÉRIFICATION TIRAGE CHEMINÉE CHAUFFAGE CENTRAL GAZ OU FUEL :

44 euros

RAMONAGE, VIDANGE et VÉRIFICATION TIRAGE CHEMINÉE ÂTRE, INSERT À BOIS, POÊLE À BOIS OU À PELLETS :

46euros

Les dates proposées pour leur visite sont : Lundi 2 juin, mardi 3 juin et mercredi 4 juin 2025.

Les prises de rendez-vous se font directement avec la société en appelant le 03 87 74 14 23 au plus tard le 23 mai.



RECYCLAGE DES RADIOS MÉDICALES

L'ESAT de Vitry recycle les radios médicales dont vous n'avez plus besoin. A cet effet, un contenant est mis à votre disposition dans le hall de la mairie pour jeter vos anciens clichés. C'est un joli coup de pouce à une entité sociale mais également très utile en matière de protection de l'environnement.



TRI SÉLECTIF ET ORDURES MÉNAGÈRES

En raison des jeudis 1^{er}, 8 et 29 mai fériés, la récolte des ordures ménagères est reportée aux vendredis 2, 9 et 30 mai.

En raison du lundi 9 juin férié, il n'y a pas de collecte de tri sélectif ; celui-ci est reporté au lundi 16 juin. Afin d'éviter la présence continuelle de poubelles et de sacs de tri sélectif sur le trottoir, le Maire rappelle qu'il est judicieux de respecter impérativement cet horaire :

Période estivale (heure d'été)

Dépose autorisée à partir de 19h

De même les poubelles devront être rentrées dans la mesure du possible le plus tôt possible après la collecte.



TRAVAUX, BRICOLAGE : Bien-vivre ensemble

Pour rappel, un arrêté municipal régit les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuse à gazon thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie électrique susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore,

Ces travaux peuvent être effectués uniquement :

. Les jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h.

- . Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h.
- . Interdiction totale les dimanches et jours fériés.



BALAYAGE DES RUES

La balayeuse de la Communauté « Rives de Moselle » passera dans nos rues le mercredi 28 mai et vendredi 27 juin 2025.
Merci de laisser libres les trottoirs et rues de tout stationnement gênant.



ESPACES VERTS

En matière d'espaces verts, les arrosages automatiques ont été changés ; ce qui a occasionné l'absence de fleurissement ce printemps au rond-point du restaurant « l'Aromate » mais très vite nos fleurs d'été profiteront de ces nouvelles installations bien plus efficaces que les précédentes.

Également le lotissement « les Buts Buts » subira sur le courant de l'année des transformations pour optimiser les espaces verts avec des plantes moins voraces en eau, moins nécessiteuses en matière d'entretien.

Un petit rappel concernant les subventions pour l'achat de récupérateur d'eau. Pour ceux qui n'en ont pas encore profité, la commune et la Communauté de communes apportent une aide financière cumulable.

ASSOCIATIONS



2 AS

L'association vous invite à retenir cette date et être présents nombreux à leur fête de la musique.

